

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à un(e) salarié(e), un(e) demandeur(euse)

d'emploi ou un(e) chef(fe) d'entreprise d'identifier ses aspirations (ses valeurs, ses besoins, sa

personnalité) et d'analyser ses compétences (ses ressources, ses savoirs, et ses savoir-faire, ses soft

skills, sa valeur ajoutée) afin de définir un projet professionnel. Ce projet professionnel doit

permettre d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, mais aussi de développer son employabilité et de sécuriser son parcours. Il s'accompagne d'un plan d'action permettant de le

mettre en oeuvre. Le bilan de compétences est une projection positive vers l'avenir. Il vise également

à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

Découvrir le programme